

**BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES**

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/011185**  
n°de gestion : **1992B00009**  
n°SIREN : **383 979 036 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 23/05/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**CAP-VERT sarl constituée d'un associé unique**

**139 rue Vendôme 69006 Lyon -FRANCE-**

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**décision de l'associé unique (2 exemplaires)**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Continuation de la société malgré les pertes**

CAP-VERT  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : 139, rue Vendôme 69006 LYON  
383 979 036 RCS LYON

---

PROCES-VERBAL DES DECISIONS  
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 OCTOBRE 2007

---

L'an deux mil sept,

Le quinze octobre,

A vingt heures,

Le soussigné, Pierre-Antoine COTTARD, associé unique de la société CAP-VERT, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros,

**A pris les décisions suivantes sur l'ordre du jour qui suit :**

- L'examen de la situation de la société et décision à prendre en exécution de l'article L 223 - 42 du nouveau Code de Commerce,
- En cas de dissolution, la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et la détermination de leurs pouvoirs,
- Pouvoirs pour les formalités légales.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir constaté que le bilan de la société établi à la date du 31 décembre 2006 et précédemment approuvé par lui, fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et statuant conformément aux dispositions de l'article L 223 - 42 du nouveau Code de Commerce, décide de ne pas dissoudre la société.

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur soit d'un exemplaire original, soit d'un extrait ou d'une copie certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Des décisions, ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et gérant.

**Copie certifiée conforme**

Pierre-Antoine COTTARD

